

# DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

---

---



Toute demande de certificat d'autorisation doit être présentée par écrit au fonctionnaire désigné au bureau de la Ville sur un formulaire fourni par la Ville. Ledit formulaire doit être accompagné du paiement de la demande de permis.

La demande doit être accompagnée des éléments suivants:

- des photographies du bâtiment à démolir;
- l'identification cadastrale de l'emplacement, ses dimensions et sa superficie;
- une description des motifs justifiant la démolition et de ses conséquences;
- une description des moyens utilisés pour procéder à la démolition;
- une description de toute autre construction existante sur le même terrain;
- un engagement écrit du propriétaire de faire procéder au nivellement du terrain dans les 30 jours de la démolition afin de remettre le terrain en bon état;
- si les fondations ne doivent pas être démolies, le propriétaire doit s'engager par écrit à prendre les mesures de sécurité requises pour rendre inaccessibles les fondations;
- l'usage et le plan d'aménagement du terrain;
- la spécification du mode de disposition des matières résiduelles.

## **Coût du permis**

Usage principal résidentiel :	30,00 \$
Bâtiment complémentaire résidentiel sans reconstruction :	15,00 \$
Usage commercial, industriel, public ou communautaire :	30,00 \$